

La directrice générale

Affaire suivie par :

Réf. : 263323

CCAS de Valence

Madame la directrice du CCAS

Le forum

7 avenue de Verdun

26000 VALENCE

Lyon, le 14 NOV. 2023

PJ : Mesures correctives définitives

Madame la Directrice,

Une inspection relative à la qualité et à la sécurité de la prise en charge médicamenteuse diligentée par mes soins s'est déroulée à VALENCE au sein de l'établissement EHPAD « Marie France PREAULT », le 20 septembre 2023, au titre du programme régional d'inspection, évaluation et de contrôle de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes..

Sur la base du rapport établi par la mission, je vous ai fait parvenir par courrier du 3 octobre 2023 les mesures correctives que j'envisageais de prononcer afin de remédier aux non conformités constatées.

Vous m'avez transmis votre réponse en retour par courriel du 3 novembre 2023.

Au terme de la procédure contradictoire et après examen approfondi de votre réponse, je vous notifie mes décisions définitives, dont vous trouverez le détail dans le tableau figurant en annexe.

Vous veillerez à mettre en œuvre l'ensemble des mesures correctives dans les délais prescrits qui courront à réception de la présente décision et vous vous attacherez en particulier à mettre en place un système global d'assurance qualité relative à la prise en charge médicamenteuse, sans oublier les points évoqués dans les remarques 1, 2, 5 et 8.

La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa réception.

Je vous rappelle enfin que cette décision accompagnée du rapport d'inspection fait partie des documents administratifs communicables aux tiers au sens des articles L.311-1 et L.300-2 du code des relations entre le public et l'administration.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de ma con

Courrier : CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03  
04 72 34 74 00 - [www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr)

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).



Библиотека  
ГИИК  
г. Краснодар

Библиотека